



Délégation Académique à la Formation et à l'Innovation Pédagogique

DAFIP/16-708-107 du 06/06/2016

APPEL A CANDIDATURES POUR LES FORMATIONS PREPARATOIRES AU 2CA-SH DES PERSONNELS DU SECOND DEGRE TITULAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Destinataires : Tous les personnels enseignants du second degré, titulaires

Dossier suivi par : M. DESCHAMPS - DAFIP - Tel : 04 42 93 88 02 - Fax : 04 42 93 88 98

La note DGESCO A1.3 n° 2016-0065 a pour objet le recueil des candidatures des personnels enseignants du second degré aux stages de préparation au 2 CA-SH pour l'année scolaire 2016-2017. Les personnels contractuels n'étant pas titulaires ne peuvent y accéder. Conformément à cette note, les listes des candidats de l'académie sont regroupées par le Délégué Académique à la Formation et à l'Innovation Pédagogique. Les candidats retenus après avis de la commission académique compétente sont informés sous couvert du chef d'établissement.

La formation préparant au 2 CA-SH, destinée aux professeurs titulaires du second degré de toutes les disciplines, permet aux enseignants de développer des compétences professionnelles relatives à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers relevant de la grande difficulté scolaire ou en situation de handicap.

Lors de la réunion d'informations relative aux formations préparatoires et certifications 2 CA-SH, qui s'est déroulée le mercredi 1^{er} juin à 14h00, à l'ESPE d'Aix-en-Provence, les modalités de mise en œuvre ont été précisées. Ce dispositif de formation a pour objectif de favoriser le développement de la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le second degré. Elle s'inscrit pour les enseignants dans une démarche d'obtention de la certification. La note d'information ci-jointe présente les différentes options, les options D et F étant organisées par l'ESPE d'Aix-en-Provence.

Au-delà des ressources spécifiques que constitue cette formation pour mettre en œuvre dans les établissements des parcours scolaires adaptés aux besoins des élèves, notamment dans les classes de référence des établissements avec SEGPA ou ULIS, les professeurs certifiés 2 CA-SH pourront prétendre, lors d'appel à candidatures, à certains postes ou missions relevant de l'enseignement spécialisé : coordination d'ULIS, référent scolaire ou professeur-ressource au sein du réseau académique. Toutes questions éventuelles peuvent être adressées à l'adresse mail : ce.ctash@ac-aix-marseille.fr

Les chefs d'établissement doivent veiller à mobiliser les enseignants les plus engagés pour préparer cette certification tout en permettant une diffusion la plus large possible de cet appel à candidatures. Pour être étudiés en commission, les dossiers des professeurs intéressés toutes options confondues, devront parvenir à la DAFIP avec l'avis du chef d'établissement et de l'inspecteur de la discipline, directement à l'adresse du rectorat, DAFIP, à l'attention du Délégué académique, par fax au 04 42 93 88 98, par courrier postal, ou par mail à ce.dafip@ac-aix-marseille.fr. Parallèlement, afin de pouvoir suivre les dossiers, vous voudrez bien adresser un exemplaire de votre dossier au conseiller en ingénierie de formation, coordonnateur de ce dossier à l'adresse: florence.bellec@ac-aix-marseille.fr

au plus tard le vendredi 10 juin 2016

PJ : Note d'information et dossier de candidature

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

**DOSSIER DE CANDIDATURE AUX DISPOSITIFS
DE FORMATION PREPARATOIRES AU 2CA-SH**

Année scolaire 2016-2017

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

NOM	Prénom	NOM de jeune fille
<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> M.
Adresse personnelle :		Date de naissance :
Situation familiale : <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> marié(e) <input type="checkbox"/> veuf(ve) <input type="checkbox"/> divorcé(e)		Téléphones : Adresse mail
Concours Education nationale et date de titularisation : <input type="checkbox"/> Agrégation <input type="checkbox"/> CAPES Discipline enseignée : <input type="checkbox"/> CAPET <input type="checkbox"/> CAPLP <input type="checkbox"/> Autres : Diplômes : Ancienneté générale de service :ans Date de la dernière inspection : Nom de l'inspecteur : Avez-vous déjà suivi une préparation au 2CA-SH ? : Avez-vous déjà validé une option du 2CA-SH ? :		
Etablissement d'exercice, adresse et téléphone :		
Enseignements réalisés en 2014-2015 auprès d'élèves en situation de handicap ou nécessitant un enseignement adapté :		
<input type="checkbox"/> SEGPA EREA <input type="checkbox"/> Enseignement en milieu pénitentiaire <input type="checkbox"/> Enseignement en milieu hospitalier <input type="checkbox"/> ULIS <input type="checkbox"/> Intervention auprès d'élèves handicapés, affectés dans une classe de cycle. <input type="checkbox"/> autre (à préciser)	Nombre d'heures par semaine	Nom de l'Etablissement A préciser si différent de l'établissement d'exercice : <u>Préciser le nombre d'élèves accueillis :</u>

Options demandées à classer par ordre de préférence :

Option D : ESPE d'Aix en Provence Troubles des fonctions cognitives	<u>N°</u> :
Option F : ESPE d'Aix en Provence Enseignement en SEGPA, EREA, Pénitentiaire	<u>N°</u> :
Option A : Formation à l'ESPE de Lyon Elèves sourds ou malentendants	<u>N°</u> :
Option B : Formation à l'INSHEA de Suresnes. Elèves aveugles ou malvoyants.	<u>N°</u> :
Option C : Formation à l'ESPE de Lyon Déficience motrice ou trouble invalidant de la santé.	<u>N°</u> :

Avis circonstancié du Chef d'établissement	Avis circonstancié des corps d'Inspection
Capacités d'adaptation aux fonctions sollicitées :	Capacités d'adaptation aux fonctions sollicitées :
Aptitude à s'insérer dans une équipe pluri catégorielle :	Aptitude à s'insérer dans une équipe pluri catégorielle :
Capacités à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes et notamment la mise en stage : <i>(Voir BO spécial n° 4 du 26/02/2004).</i>	Capacités à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes et notamment la mise en stage : <i>(Voir BO spécial n° 4 du 26/02/2004).</i>
<u>Date</u> :	<u>Date</u> :
<u>Signature</u> : <u>Cachet de l'établissement</u>	<u>Signature</u>
<input type="checkbox"/> Avis favorable <input type="checkbox"/> Avis défavorable	<input type="checkbox"/> Avis favorable <input type="checkbox"/> Avis défavorable

Lettre de motivation du candidat

Signature :

Certification complémentaire et formations
pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves
en situation de handicap dans le second degré

Cadre réglementaire de référence : décret et arrêté du 5 janvier 2004 parus au BO spécial n° 4 du 26 février 2004 et circulaire n°2004-026 du 10 février 2004

Année 2016-2017

I. LA CERTIFICATION

- **Le cadre général du 2CA-SH**

2 CA-SH = Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

La certification est destinée aux enseignants du 2nd degré de toutes disciplines, professeurs titulaires des lycées et collèges de l'enseignement public ou privé s'engageant à travailler ou travaillant au sein d'équipes accueillant des élèves à besoins éducatifs particuliers (handicap, maladie, difficultés scolaires graves et persistantes).

- **Les situations de scolarisation que la formation peut accompagner (l'examen comporte différentes options)**

Option A second degré : Enseignement et aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants.

Option B second degré : Enseignement et aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants.

Option C second degré : Enseignement et aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant.

Option D second degré : Enseignement et aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives.

Option F second degré : Enseignement et aide pédagogique auprès des élèves des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

- **Les modalités d'organisation de l'examen**

L'inscription à la certification fait l'objet d'un B.A. publié par la DIEC courant janvier de l'année de la formation. Cette certification est soumise à deux épreuves consécutives :

- Une séquence d'enseignement de 55 minutes dans une classe accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers correspondant à l'option choisie (notée sur 20 points, note \leq 5 éliminatoire). Il s'agit d'évaluer les compétences du candidat à mettre en œuvre les adaptations pédagogiques nécessaires, ainsi que sa capacité à les référer à un cadre théorique et institutionnel maîtrisé.
Suivie d'un entretien qui doit permettre au candidat de justifier ses démarches mettant en valeur les adaptations réalisées ainsi que les modalités du travail au sein d'une équipe pluri catégorielle (interne et externe à l'établissement).
- La soutenance d'un mémoire professionnel (30 pages maximum), d'une durée de 30 minutes dont 10 de présentation. Ce mémoire doit témoigner d'un processus de réflexion sur une question professionnelle en rapport avec l'option choisie.

Les candidats déjà titulaires du 2CA SH et désireux d'obtenir le diplôme dans une autre option présentent une séquence d'enseignement de 55 minutes suivi d'un entretien.

II. LA FORMATION INITIALE

Les formations préparatoires au 2CA-SH sont organisées sur trois sites distincts.

Les formations à l'option B se déroulent à l'INSHEA de Suresnes (consulter le site à l'adresse <http://www.inshea.fr>) ou pour les options A et C à l'ESPE de Lyon (consulter le site à l'adresse <http://iufm.univ-lyon1.fr/ash/>).

Les formations aux options D et F se déroulent à l'ESPE d'Aix-Marseille.

Pour des informations plus générales, consulter l'espace ASH du site académique :

http://www.ac-aix-marseille.fr/pedagogie/jcms/c_59320/fr/accueil

Dispositions particulières

1. Un candidat ayant déjà bénéficié de la formation ou titulaire du 2CA-SH en candidature libre peut demander l'inscription à l'UF1 d'une nouvelle option en vue de passer le 2CA-SH dans cette option.
2. Les candidatures individuelles et collectives d'équipes liées au programme d'ouverture des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) revêtent un caractère prioritaire.
3. Pour les regroupements par quinzaine, le remplacement des personnels en formation sera étudié de manière prioritaire par les services de la DIPE.
4. Les personnels enseignants dont la candidature aux formations préparatoires est retenue peuvent effectuer une partie du stage pratique auprès d'un enseignant d'ULIS, à leur demande et en fonction des possibilités d'accueil. L'organisation envisagée fera l'objet d'une convention de stage entre l'établissement et l'ESPE.

Caractéristiques des formations pour les options D et F assurées par l'ESPE d'Aix-Marseille

La formation construite autour de trois grandes unités de formation (UF) revêt un aspect « modulaire » qui doit permettre la possibilité d'intégrer des modes d'apprentissage plus adaptés aux parcours diversifiés des stagiaires, notamment par la construction progressive des nouvelles compétences professionnelles. Les unités de formation sont composées de modules qui constituent des ensembles organisés et signifiants de contenus de formation.

Une attestation de formation, qui ne se substitue pas à la certification, sera délivrée aux stagiaires qui auront suivi la totalité d'une unité de formation.

Le volume horaire global est de 150 heures de formation, comprenant 18h de stage d'observation et de pratique accompagnée, auxquelles s'ajouteront 12 heures supplémentaires au titre de stages ou d'interventions en ULIS, réparties selon le calendrier ci-dessous :

Calendrier 2016-2017

Option D et F à Aix en Provence

Pré regroupement : lundi 03 et Mardi 04 OCT

R1 : 21/11/ 2016 au 02/12 2016

R2 : 16/01/ 2017 au 27/01 /2017

R3 : 13/03/ 2017 au 23/03/ 2017

Post regroupement (préparation à l'examen) : 16 et 17/05/2017

III L'AFFECTION POST CERTIFICATION

La possession du 2CA-SH permet d'accéder à des postes spécifiques tels qu'enseignant-coordonnateur d'ULIS en collège ou en lycée, enseignant dans un établissement hospitalier ou enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (ER-SH). Au niveau des établissements, les compétences des professeurs ressources peuvent être mobilisées.

L'option F concerne l'enseignement auprès d'élèves de SEGPA ou d'EREA, ainsi que l'enseignement en milieu pénitentiaire.

Les enseignants intéressés devront faire acte de candidature selon les modalités définies dans le B.A. annuel – spécial Mouvement - des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.

De façon générale, ces formations peuvent représenter pour les personnels qui s'y engagent une véritable occasion d'enrichissement de leurs pratiques professionnelles en direction de l'ensemble de leurs élèves, voire l'opportunité d'une évolution professionnelle du fait de l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences.

IV. LA FORMATION CONTINUE

Des modules de formation d'initiative nationale pour les enseignants titulaires du CAPA-SH ou du 2 CA-SH visent à l'approfondissement et à l'actualisation de leurs compétences et de leurs connaissances.

Des modules de formation continue figurant à l'offre du Plan Académique de Formation sont ouverts aux enseignants spécialisés. Ces modules permettent d'assurer une formation évolutive et adaptée pour accompagner les équipes pluridisciplinaires et de constituer un réseau de professeurs-ressources titulaires du 2CASH.